

Rapport complet de l'évaluation

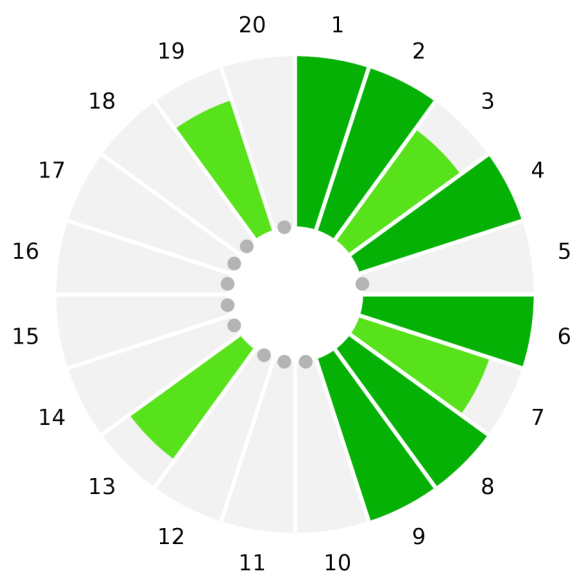
Informations générales	page 2
Synthèse	page 3
Évaluation des critères	page 4
Check-list gestion de projet	page 8
Références	page 9

Informations générales

Porteur de projet

Synthèse

1. Mobilité		
2. Utilisation du sol		
3. Qualité de l'air extérieur et intérieur		
4. Cadre de vie et espace public		
5. Énergie		
6. Changements climatiques et risques		
7. Diversité biologique et espace naturel		
8. Qualité du sol et de l'eau		
9. Création de richesse		
10. Conditions cadre pour l'économie		
11. Résilience économique		
12. Compétitivité de l'économie et innovation		
13. Consommation de ressources		
14. Formation et éducation		
15. Égalité des chances		
16. Cohésion sociale		
17. Santé et prévention		
18. Culture, sport et loisirs		
19. Gestion publique		
20. Gouvernance et partenariat		



Légendes

-  Défavorable
-  Défavorable avec points favorables
-  Favorable avec réserves
-  Favorable
-  Pas concerné
-  À approfondir

Évaluation des critères

1. Mobilité



Favorable



Évaluation de l'impact

L'instauration d'une zone piétonne et de rencontre, ainsi que la limitation de la vitesse à 30 km/h, favorisent une mobilité douce et améliorent la sécurité des usagers, notamment des piétons et des cyclistes. Le déplacement et le regroupement des places de stationnement dans le parking Chevron, ainsi que la conservation de 20 places de stationnement à durée limitée sur la rue Plantour permet de conserver une accessibilité aux commerces du centre-ville. La centralisation du stationnement permet de répondre aux besoins des automobilistes tout en libérant de l'espace pour d'autres usages. L'ajout de places pour les deux-roues encourage également l'utilisation des modes de transport alternatifs à la voiture.

Recommandations et observations

La proposition est un compromis entre le premier projet refusé en votation et les demandes relatives à la conservation de places de stationnement à proximité des commerces. Un suivi de l'évolution des flux et de la sécurité des usagers permettrait d'optimiser ces mesures.

2. Utilisation du sol



Favorable



Évaluation de l'impact

La revalorisation de l'espace urbain est un atout majeur du projet. Cela permet l'organisation de manifestations telles que des marchés, renforçant ainsi l'animation locale par rapport à la situation précédente où la place était uniquement dédiée au stationnement. La désimperméabilisation du sol, combinée à la création de fosses de plantation et d'infiltration, améliore la gestion des eaux pluviales et permet de recréer des sols vivants à l'échelle du secteur.

Recommandations et observations

Le jointoyage des pavés avec du sable aurait permis de créer un sol essentiellement perméable à l'échelle de toute la place et l'infiltration de l'eau aurait été optimisée. Le remplacement du sable par des joints au mortier est toutefois le résultat d'un compromis avec l'AVACAH pour assurer des itinéraires pleinement compatibles aux personnes à mobilité réduite.

3. Qualité de l'air extérieur et intérieur



Favorable avec réserves



Évaluation de l'impact

La réduction de la vitesse de circulation entraîne une diminution des nuisances sonores, une diminution des émissions de particules fines, ainsi que d'autres types de pollution liés à l'usage de la voiture (pneus, freins, routes). L'implantation d'espaces verts et d'arbres jouent un rôle naturel de filtrage des polluants, en cohérence avec la lutte contre les îlots de chaleur. La végétalisation au centre ville a également un impact important compte-tenu de l'espace actuellement très minéral. En lien avec la plan lumière, l'installation d'un éclairage adapté, utilisant des LED à basse consommation raccordées au système de télégestion, contribue à une meilleure qualité de l'air en réduisant la pollution lumineuse (en lien avec son impact sur la biodiversité nocturne) et la consommation énergétique.

4. Cadre de vie et espace public



Favorable



Évaluation de l'impact

La requalification de la place en un espace polyvalent, avec l'installation de mobilier urbain, permet de créer des espaces de séjour et de rencontre qui contribuent à enrichir le cadre de vie des habitants. Le projet permet de rééquilibrer la répartition entre les espaces dévolus aux piétons et aux voies de circulation. Le projet permet de libérer davantage d'espace pour l'installation des terrasses des établissements publics, mais aussi pour accueillir des manifestations de plus grande ampleur. Le projet permet la création d'une centralité au cœur de la ville et favorise l'attractivité du centre-ville.

5. Énergie

Pas concerné



Évaluation de l'impact

Ce critère n'est pas directement concerné par le projet actuel. L'énergie grise liée au chantier est traitée dans le point 13 consommation des ressources.

6. Changements climatiques et risques

Favorable



Évaluation de l'impact

La plantation de 40 arbres contribue à réduire l'effet d'îlots de chaleur urbains, favorise la captation des gaz à effet de serre et participe au rafraîchissement de l'air ambiant. L'infiltration des eaux pluviales sur site diminue le risque de ruissellement lors de fortes précipitations. Le projet est totalement en lien avec le Plan climat communal et répond aux objectifs d'augmentation de la canopée en ville. Il permet aussi d'agir positivement sur la santé de la population (réduction des gaz à effet de serre, captation des polluants, présence végétale).

7. Diversité biologique et espace naturel

Favorable avec réserves



Évaluation de l'impact

Le projet prévoit la plantation d'espèces variées (arbres, arbustes, prairies fleuries, vivaces) en milieu urbain qui enrichissent et favorisent la biodiversité locale. Ce projet constitue une première étape vers la concrétisation d'un réseau biologique jusqu'au cœur de la ville.

8. Qualité du sol et de l'eau

Favorable



Évaluation de l'impact

Ce projet permet une désimperméabilisation partielle d'un espace fortement bétonné en ville. Ce sont des atouts majeurs pour préserver la qualité du sol, des nappes phréatiques ainsi que diminuer le risque d'inondation. La mise en place de pré-traitement pour les eaux récoltées sur la route cantonale avant infiltration est également un point positif pour la préservation de la qualité des sols et de l'eau. La récupération de l'eau permet également de limiter l'utilisation d'eau supplémentaire pour l'arrosage des arbres et des espaces verts.

Potentiel d'amélioration

Pour la fontaine sèche, l'intégration d'un système d'acheminement de l'eau utilisée vers les fosses pourrait optimiser encore davantage cette gestion.

Recommandations et observations

L'entretien des espaces verts devrait se faire avec le moins d'engrais ou de substance nocives pour l'environnement (insecticide, désherbant, autres), conformément au plan d'entretien différencié.

9. Création de richesse

Favorable



Évaluation de l'impact

La mise en place de nouvelles activités, telles que les marchés, génère des retombées positives pour l'économie locale. La libération d'espaces pour les terrasses des établissements publics et la valorisation touristique de la Place du Marché renforcent l'attractivité commerciale du centre-ville.

10. Conditions cadre pour l'économie

Pas concerné



Évaluation de l'impact

Ce critère n'est pas directement concerné par le projet actuel.

11. Résilience économique



Pas concerné

8



Évaluation de l'impact

Ce critère n'est pas directement concerné par le projet actuel.

12. Compétitivité de l'économie et innovation



Pas concerné

9



Évaluation de l'impact

Ce critère n'est pas directement concerné par le projet actuel.

13. Consommation de ressources



Favorable avec réserves

12



Évaluation de l'impact

L'utilisation de pavés en grès suisse et de gravier provenant d'une carrière locale, ainsi que la réutilisation de la terre végétale, s'inscrivent dans une démarche écoresponsable en favorisant les circuits courts. Ce sont également des matériaux avec une longue durée de vie. L'intégration de charbon végétal dans les fosses de plantation renforce la résilience écologique du projet en améliorant la qualité du sol et en optimisant la gestion de l'eau. De plus, il permet de stocker durablement le carbone dans le sol, contribuant ainsi à la réduction des gaz à effet de serre.

Potentiel d'amélioration

L'utilisation de bitume limite la perméabilité du sol et pourrait être remplacée par des revêtements plus écologiques (dalles drainantes, pavés perméables). Ces matériaux ne sont toutefois pas adaptés aux espaces de circulation. La gestion des conduites (eau, électricité, etc.) doit être optimisée en minimisant les déchets et en favorisant la réutilisation des matériaux lors des travaux. Le dégrappage pourrait être effectué en favorisant un réemploi des matériaux plutôt qu'un simple envoi en décharge.

Recommandations et observations

L'intégration de matériaux ayant un bilan environnemental favorable (certifiés, à faible empreinte carbone) ou recyclés renforcerait la durabilité du projet.

14. Formation et éducation



Pas concerné

4



Évaluation de l'impact

Ce critère n'est pas directement concerné par le projet actuel.

15. Égalité des chances



Pas concerné

10



Évaluation de l'impact

Le revêtement choisi est compatible avec les déplacements des personnes à mobilité réduite (PMR), et les places de stationnement dédiées sont maintenues, assurant une accessibilité équitable pour tous les usagers. Les traversées piétonnes seront également signalées avec du marquage podotactile pour les personnes malvoyantes. Les autres aspects de cette thématique ne sont pas directement concernées par le projet actuel.

16. Cohésion sociale



Pas concerné

10



Évaluation de l'impact

Indirectement, la création d'espaces disponibles pour des manifestations, ainsi que des lieux de rencontre et de détente, favorisent la cohésion sociale en encourageant les interactions entre les habitants.

17. Santé et prévention



Pas concerné



Évaluation de l'impact

Même si le projet a un impact positif sur la lutte et la prévention contre les îlots de chaleur (en lien avec la santé de la population) ce critère n'est pas directement concerné par le projet actuel. Les aspects de santé et prévention sont plutôt pris en compte dans la thématique 6. Changements climatiques.

18. Culture, sport et loisirs



Pas concerné



Évaluation de l'impact

Indirectement, le réaménagement de la place offre des opportunités pour des activités culturelles et de loisirs, contribuant à l'animation et au dynamisme du centre-ville.

19. Gestion publique



Favorable avec réserves



Évaluation de l'impact

Bien que le projet engendre des coûts sans augmentation des recettes fiscales ni hausse d'impôts, il représente un investissement qui est toutefois positif pour les générations actuelles et futures en mettant à disposition des infrastructures durables. L'utilisation de matériaux pérennes, tels que les pavés, et la concrétisation des objectifs définis dans les projets d'agglomération (PA3) validés en 2016, attestent d'une gestion publique soucieuse. Le projet s'inscrit dans la concrétisation d'objectifs définis dans les projets d'agglomération (PA3) validé en 2016

20. Gouvernance et partenariat



Pas concerné



Évaluation de l'impact

Ce critère n'est pas directement concerné par le projet actuel.

Check-list gestion de projet

Analyse de la situation initiale

Conception de la stratégie du projet

Réalisation et suivi

Évaluation

Références

17 ODD Agenda 2030



Pas de pauvreté



Faim «zéro»



Bonne santé et bien-être



Éducation de qualité



Égalité entre les sexes



Eau propre et assainissement



Énergie propre et d'un coût abordable



Travail décent et croissance économique



Industrie, innovation et infrastructure



Inégalités réduites



Villes et communautés durables



Consommation et production responsables



Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques



Vie aquatique



Vie terrestre



Paix, justice et institutions efficaces



Partenariats pour la réalisation des objectifs